



COMMUNIQUE AUTONOME

CAP SPP cat C

Le début du plan de nominations

La CAP SPP catégorie C de ce mercredi 21 juin a inauguré le premier volet du plan de nominations sur 4 ans, annoncé il y a quelques semaines.

L'avancement concernait 3 grades dans cette catégorie :

- ✓ **Avancement au grade de caporal-chef**
- ✓ **Avancement au grade de sergent**
- ✓ **Avancement au grade d'adjudant**

Avancement au grade de caporal-chef

1 seul agent est proposé à l'avancement pour ce grade mais tous les autres promouvables sont prévus à l'avancement au grade de sergent dans le cadre du plan de nominations. La CAP a émis un avis favorable.

Avancement au grade de sergent

Le tableau d'avancement au grade de sergent a reçu un avis favorable, pour cette proposition comportant 32 caporaux ou caporaux-chefs, sur les 54 promouvables. Les postes ouverts correspondent aux affectations actuelles des agents inscrits au tableau d'avancement. Les 22 promouvables restants devraient faire l'objet d'une proposition au tableau d'avancement 2018.

Avancement au grade d'adjudant

C'est, pour ce grade, un tableau d'avancement comportant 51 propositions, qui a été présenté à la CAP. Il a bien évidemment reçu un avis favorable. Là encore, les postes ouverts correspondent aux affectations actuelles des agents inscrits au tableau d'avancement.

SYNDICAT
AUTONOME
SPP PATS

BP 653
83053 TOULON CEDEX

Tel: 04 94 46 79 26
president@saspp-pats83.org

Affilié à la FA-FPT & la FA-FP

Nous rappelons que les propositions d'avancement faites pour ce grade, dans le cadre du plan de nominations, correspondent à 3 viviers : le socle Ancienneté, le socle Format Opérationnel et le socle Emplois Spécialisés.

Nous regrettons quelques incohérences que l'on a évoquées lors de la préparation de cette CAP avec l'administration ainsi qu'en séance ce matin.

Il s'agit notamment de :

- ✓ L'utilisation réduite du potentiel de promotions au titre du socle Ancienneté
- ✓ Les volontés de départ en retraite qui ne sont pas pour l'instant prises en compte pour ce même socle
- ✓ La part importante de promouvables au sein d'un même centre qui ne se répercute pas de manière proportionnelle sur les propositions d'avancement dans ces centres (par exemple Hyères et Toulon Centre)
- ✓ certains choix nominatifs que l'on ne comprend pas toujours, pour ce qui concerne le socle Format Opérationnel, au regard du classement par les critères d'avancement.

Néanmoins, nous ne doutons pas que l'on puisse corriger le tir pour la CAP de fin d'année qui examinera les tableaux d'avancement au titre de l'année 2018, avec un peu plus de temps de préparation.

Nous accueillons avec satisfaction la première traduction concrète du plan de nominations au travers de cette CAP. Nous remercions Mme La Présidente du CASDIS qui a véritablement pris la mesure d'une de vos préoccupations majeures. Félicitations à tous nos collègues inscrits aux tableaux d'avancements pour cette année.

Les Autonomes